

RCS : LAVAL Code greffe : 5301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00148 Numéro SIREN : 422 164 236 Nom ou dénomination : 2 P M

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2023 sous le numéro de dépôt 2768

SAS 2 PM

32 RUE DES BOISSELIERS

53810 CHANGE



COMPTES ANNUELS DEPOT AU GREFFE

Exercice au 31/12/2022

Agence

187 BOULEVARD DES LOGES

BP 50104

53000 LAVAL CEDEX

02.43.66.80.92

530604034 - 120 - 10094

301756

CERFRANCE

entreprendre, ensemble

Association de Gestion et de Comptabilité de Mayenne - Sarthe

Ass. loi 1901-Siret 786 249 441 00183-APE 741C-N° TVA:14786249441

Bilan

BILAN ACTIF	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	453	453		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 808	6 808		
Autres immobilisations corporelles	101 383	72 620	28 763	36 315
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	9 673		9 673	8 605
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	118 318	79 881	38 436	44 920
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	14 407		14 407	6 416
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	184 305	735	183 570	87 119
Autres créances	33 795		33 795	1 662
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	37 938		37 938	80 030
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	270 446	735	269 711	175 228
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	388 764	80 616	308 147	220 148
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan

BILAN PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 500	7 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	750	750
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	88 020	230
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	58 329	116 362
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	154 599	124 842
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	17 786	22 662
Emprunts et dettes financières diverses (3)	17 896	12 124
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 905	23 482
Dettes fiscales et sociales	36 961	37 039
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	153 548	95 306
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	308 147	220 148
(1) Dont à plus d'un an (a)	12 873	17 786
(1) Dont à moins d'un an (a)	140 675	77 520
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SAS 2 PM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 308 147 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 58 329 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 08/06/2023

SAS 2 PM

Société par Actions Simplifiée

Capital Social : 7 500.00 euros

Siège Social : 32 rue des Boisseliers Lotissement de la Fonterie

53810 CHANGE

RCS de LAVAL N° : 422164236

L'an deux mil vingt trois,
Le huit juin.

Les associés de la SAS 2 PM se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur MOREAU Pascal, en assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 pour délibérer notamment sur l'affectation du résultat ci-après :

RESOLUTION N° 4 : AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

L'assemblée générale décide d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social selon les modalités suivantes :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	58 329.40€
Dotation des réserves facultatives	615.40€
Montant Brut Distribuible	57 714.00€
Retenue à la source	17 314.00€
Solde net	40 399.81€

Il est ici précisé le solde du montant des réserves facultatives est égal à 88 635.41 €.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU PROFIT DES ASSOCIES

La collectivité des associés décide de mettre en distribution la somme de 57 714.00€

	Monsieur PAUMARD Jérôme	Monsieur MOREAU Pascal
Dividendes bruts taxables	28 857.00€	28 857.00€
Eligibles à l'abattement 40%	oui	oui
Dispense prélèvement acompte	non	non
Montant acompte 12.8%	3 693.69€	3 693.69€

Dividendes soumis au RSI	0.00€	0.00€
Dividendes soumis à 17.2%	28 857.00€	28 857.00€
Prélèvements sociaux	4 963.40€	4 963.40€
Dividendes nets à percevoir	20 199.91€	20 199.91€

Ce dividende sera payé le 08/06/2023, par inscription en compte courant.

La collectivité des associés prend acte des obligations fiscales à réaliser. A ce titre, la société a l'obligation dans les 15 jours du mois suivant celui du paiement des présents dividendes d'adresser au service des impôts de son siège social la déclaration N°2777 D.

Cette déclaration devra être accompagnée du versement de la somme de 17 314€ comprenant :

- le cas échéant, le nouvel acompte forfaitaire d'impôt sur le revenu de 12.8 % sur les dividendes pour ceux des associés qui n'ont pas justifié pouvoir en être exonérés compte tenu du montant de leur revenu fiscal de référence lié aux revenus de 2021.
- les prélèvements sociaux dus au taux de 17.2 % sur la base des dividendes qui ne sont pas soumis aux cotisations sociales.

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au président pour faire la déclaration N°2777 D et procéder au paiement à réaliser. Il est rappelé que les retenues à la source ci avant restent toutefois à la charge des associés concernés.

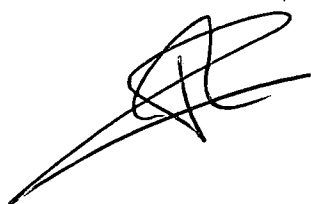
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	Dividendes distribués antérieurement	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes <u>non</u> éligibles à l'abattement
Exercice 31/12/2021	28 571.57€	28 571.58€	0.00€
Exercice 31/12/2020	66 480.00€	66 480.00€	0.00€
Exercice 31/12/2019	62 646.96€	62 646.96€	0.00€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.

La présidence



Menuiserie 2 PM
32, rue des Boisselliers
53810 CHANGÉ
Tél.-Fax 02 43 01 19 05
Portable 06 07 64 47 43